

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2012

ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE - (N° 284)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par
M. Philippe Vigier

ARTICLE 11

Après le mot :

« développer »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« la télémédecine. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.